

Les ministères changent, notre combat continue...

Lors de notre dernier congrès national 2020-2021 à Biscarrosse, en présence et avec le concours de notre avocat, M^e Florian Douard, et de Thierry Coste, lobbyiste renommé, nous avons décidé d'intensifier fortement nos actions juridiques et de lobbying.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons multiplié

les interventions auprès des autorités et pris contact avec les responsables nationaux et européens. Suite aux récentes élections et aux changements de gouvernement qui en découlent, nos interlocuteurs vont inévitablement changer entraînant une période d'incertitude et de flottement. Espérons que la continuité des travaux sera assurée par les personnes maintenues en place. Nous serons amenés à rappeler nos principales revendications et notre mécontentement lié notamment au manque de considération dont nous avons été l'objet en espérant que la situation évolue favorablement.

Nous avons de nombreux dossiers en cours pour lesquels nous n'avons pas encore obtenu satisfaction. Trois sujets retiennent tout particulièrement notre attention : le bar et notre proposition de quota mensuel, le thon rouge et notre combat contre la clause du 1 % et la liberté de naviguer et de pêcher dans les aires marines protégées et les parcs éoliens. Nous entendons bien avancer sur ces sujets mais aussi sur tous ceux évoqués dans le cadre de nos différentes commissions. Nous sommes bien décidés à poursuivre nos travaux sans attendre...

La récente création de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) et la nomination à sa tête d'Éric Banel, anciennement directeur de la DPMA, sont pour nous l'occasion de rappeler nos principales demandes concernant la plaisance et la pêche de loisir. Nous espérons qu'elles pourront enfin être correctement abordées en prenant en compte le poids économique et sociologique de nos activités.

Le dernier projet d'arrêté en Seine-Maritime sur la pêche de loisir nous rappelle, hélas, que notre combat nécessite une vigilance de tous les instants. Le préfet, suite à nos très nombreuses protestations, a pris la sage décision de l'annuler. Les mesures aussi stupides que dangereuses qui y étaient proposées ne font que souligner l'incompétence et l'irresponsabilité de leurs auteurs.

Nous souhaitons que des sanctions soient prises à leur encontre pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise !

Notre poids économique et sociologique est trop souvent ignoré ou insuffisamment pris en compte par nos élus et par les principaux décideurs. Je vous invite tous à relire sur notre site fnpp.fr la note que nous avons récemment publiée intitulée « La plaisance et la pêche de loisir en mer en quelques chiffres ». Les données qui y figurent ont été établies à partir de documents de référence officiels et incontestables. Tous ces éléments mis à votre disposition sont d'une importance capitale, n'hésitez pas à vous y référer lors de vos prochains contacts avec les représentants locaux, départementaux et régionaux que vous aurez l'occasion de rencontrer pendant ou après la très prochaine échéance électorale...

Comme vous pouvez le constater, les difficultés et les tensions multiples persistent et s'aggravent... Pour y faire face, la FNPP, votre fédération, a programmé, en cette période d'élections, des actions fortes de nature à faire bouger les lignes. Ensemble, tous ensemble, œuvrons pour que la plaisance et les pêches de loisir en mer jouissent d'une considération et d'un respect à la hauteur du poids économique et sociologique porté par nos activités. Ensemble, tous ensemble, poursuivons notre combat, un combat honorable et juste. Forts de la justesse de nos propositions et face aux difficultés que nous rencontrons, restons déterminés, confiants et combattifs.

Jean Kiffer
président de la FNPP